

À AFFICHER S.V.P.

## EN BREF septembre 2022

### 1 - LA RENTRÉE ACADÉMIQUE 2022-2023



Bientôt la rentrée... C'est donc le moment de procéder à la vérification :

- **de votre matériel de protection individuelle** (lunettes de sécurité, masques, etc.);
- **des affiches et documents "sécurité et hygiène"** que vous possédez (leur état, leur actualité);
- **de la présence des petits autocollants SOS=7 ou SOS=22 ou SOS=112**, selon le campus, sur tous les téléphones ULB de votre service.  
Pour rappel : **SOS=7** (pour les campus Solbosch, Plaine, Flagey et Gosselies)  
**SOS=22** (pour le campus Erasme)  
**SOS=112** (ailleurs)
- **de l'accueil "sécurité et hygiène" des étudiants**. Est-il prévu ? Nous pouvons, à cet effet, vous envoyer le document "ALLO SECURITE" (voir notre site web, rubrique « Etudiants ») en quantité suffisante. Si vous le désirez, nous pouvons mettre au point ensemble une séance d'information (contact : secrétariat SIPP – ext. 2019 ou [sipp@ulb.be](mailto:sipp@ulb.be))

Nous sommes à votre disposition pour vous fournir ce dont vous auriez besoin. Il vous suffit de passer commande ou de vous rendre au 125 av. Buyl (Solbosch). (Contactez le secrétariat – ext. 2019 ou [sipp@ulb.be](mailto:sipp@ulb.be) – avant votre passage).

/..

Nous vous conseillons également de contrôler :

→ **Votre boîte de secours.** Si celle-ci n'est pas complète, ou si certains produits sont périmés, contactez la Médecine du Travail qui pourra vous envoyer les fournitures nécessaires (tél. : 02 555 66 64 – e-mail : [medtrav@erasme.be](mailto:medtrav@erasme.be)) – Voir formulaires sur la page Web : <https://www.ulb.be/fr/vie-sur-les-campus/service-interne-pour-la-prevention-et-la-protection-au-travail-sipp> (rubrique « Médecine du travail », onglet « Boîte de secours »).. Vérifiez également le balisage qui indique l'endroit où elle se trouve (autocollant « croix blanche sur fond vert » sur la porte du local et sur la porte de l'armoire)

→ **Vos formulaires de déclaration d'accident** (pour le personnel, pour les étudiants et les stagiaires).

Si vous n'en possédez plus, vous pouvez vous en procurer auprès du Service des Assurances (cp 150– ext. tél. Solbosch 2300) ou, pour le personnel, sur le site WEB du Département financier – Assurances :

<https://portail.ulb.be/fr/finances-achats-et-comptabilite/assurances/assurance-personnes>  
(pour le personnel uniquement)

Assurez-vous également que ceux-ci soient correctement remplis par les victimes. Aidez-les si nécessaire. Le SIPP doit en effet effectuer une enquête a posteriori et doit dès lors connaître les lieux et circonstances exacts de l'accident.

Nous vous rappelons par ailleurs que tout problème technique survenant dans votre secteur (installation électrique, gaz, sanitaires, nettoyage, etc.) est à signaler au Département Infrastructures (Dépannage) de votre campus :

- Solbosch : 2222 – e-mail : [infrasol@ulb.be](mailto:infrasol@ulb.be)
- Flagey : 2222 – e-mail : [infrasol@ulb.be](mailto:infrasol@ulb.be)
- Plaine : 5555 – e-mail : [infrapl@ulb.be](mailto:infrapl@ulb.be)
- Erasme : 56000 – e-mail : [infraand@ulb.be](mailto:infraand@ulb.be)
- Gosselies : 9612 – e-mail : [infragos@ulb.be](mailto:infragos@ulb.be)

**BONNE RENTRÉE !**